



Santé

De quoi s'agit-il?

Depuis 2008, le Conseil fédéral vise une collaboration plus étroite avec l'UE dans le domaine de la santé, qui permettrait à la Suisse de participer aux dispositifs suivants:

- mécanismes de gestion des menaces transfrontières graves pour la santé (en font partie, notamment, le système d'alerte précoce et de réaction (EWRS), ainsi qu'un comité de sécurité sanitaire (HSC));
- Centre européen de prévention et de contrôle des maladies ECDC (qui aide les États participants dans le domaine de la détection précoce et de l'analyse des menaces pour la santé liées aux maladies transmissibles);
- programme pluriannuel de l'UE pour la santé (dans le cadre duquel sont cofinancés p. ex. des projets de promotion de la santé).

Jusqu'à présent, cet accord n'a pas vu le jour en raison des questions institutionnelles qui étaient restées alors en suspens. La collaboration a donc dû être mise en place au cas par cas et était strictement limitée à des situations de crise, comme la pandémie de COVID.

Dans le cadre de l'approche par paquet, la Suisse et l'UE ont réaffirmé leur volonté de renforcer leur coopération dans le domaine de la santé.

Résultat des négociations

Conformément au mandat du Conseil fédéral, l'accord négocié garantit un plein accès aux mécanismes de sécurité sanitaire de l'UE et au Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC). Cet accord renforce les instruments à disposition pour assurer une meilleure protection de la population suisse via une capacité accrue d'alerte précoce et de réaction dans le domaine de la surveillance épidémiologique.

L'accord se concentre sur la sécurité sanitaire; il prévoit toutefois la possibilité d'une extension future à d'autres domaines de la santé, pour autant que celle-ci soit dans l'intérêt des deux parties. Comme prévu dans le mandat du Conseil fédéral, l'accord reprend les éléments institutionnels par analogie.

La participation de la Suisse au programme pluriannuel de l'UE (actuellement EU4Health) est réglée dans un protocole à l'Accord des Programmes. La Suisse ne participera qu'à la partie du programme santé qui est en lien avec le champ d'application de l'accord santé, soit le domaine « préparation aux crises ».

Les objectifs de négociation ont été atteints.

Importance pour la Suisse

Les risques sanitaires ne s'arrêtent pas aux frontières. La pandémie de COVID a montré qu'une coopération étroite ainsi qu'une approche coordonnée et transfrontalière en Europe sont essentielles. Il est dès lors dans l'intérêt de la Suisse d'avoir un accès garanti aux réseaux et mécanismes de l'UE en matière de gestion de crise, de même qu'à la prévention des menaces transfrontalières sanitaires, afin de permettre une meilleure protection de la population suisse.